



Objet : Droit de réponse. LRAR

Destinataire : Christophe Mahieu, directeur de publication de l'Est Républicain

Monsieur le Directeur de la publication,

Faisant suite à votre article « Le cormoran, cauchemar des pêcheurs » paru dans le journal de l'Est Républicain du mardi 6 avril 2021, nous vous faisons savoir que la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) de Bourgogne-Franche-Comté souhaite exercer son droit de réponse.

À la LPO, nous comprenons que les pêcheurs et pisciculteurs se plaignent de la prédation du Grand Cormoran, mais leurs propos à charge dans l'article de presse concerné contiennent de nombreuses inexactitudes et exagérations qu'il convient de corriger sous un angle plus rigoureux. Le profil de « tueur parfait » vante plutôt les étonnantes capacités de cet oiseau concurrent. Nous vous livrons dans ce communiqué de presse les réactions de la mission juridique de la LPO France, celles de Loïc Marion (chercheur spécialiste français du Grand Cormoran à l'Université de Rennes – unité ECOBIO « *Écosystèmes, Biodiversité, Évolution* ») et celles des ornithologues de la région qui connaissent bien le statut de cet oiseau localement.

Voici les commentaires concernant les extraits suivants de l'article de presse :

- **« le grand cormoran, qui migrait traditionnellement et ne faisait que passer, s'est sédentarisé. »**

Dans beaucoup de départements, les pisciculteurs et pêcheurs pensent que le Grand Cormoran est un oiseau exclusivement marin, qui s'est aventuré dans les terres récemment et s'est sédentarisé à la faveur du réchauffement climatique. Ils oublient que l'espèce a frôlé l'extinction en France en raison de la persécution dont il fai(sai)t l'objet et que son retour résulte de la protection juridique dont il bénéficie depuis quelques décennies. S'en est suivi dans les premières années de protection une phase d'augmentation des effectifs et une dynamique d'occupation progressive du territoire français par les Grands Cormorans hivernants. L'espèce est donc essentiellement présente chez nous en période hivernale. Quelques individus, pour la plupart immatures (ils sont encore trop jeunes pour pouvoir se reproduire) estivent dans le département, mais les effectifs sont très faibles.

La publication [1] portant sur 33 années de suivi de ces populations par régions, démontre que le facteur essentiel de répartition et de limitation naturelle des effectifs est la compétition inter-spécifique pour la nourriture, avec saturation rapide des effectifs de chaque dortoir puis de chaque département en fonction de la superficie des surfaces en eau, l'augmentation de la température hivernale moyenne ne jouant qu'un rôle très secondaire.

[1] Marion L, Bergerot B. Northern range shift may be due to increased competition induced by protection of



species rather than to climate change alone. Ecol Evol. 2018;00:1–16. <https://doi.org/10.1002/ece3.4348>.

- **« En ce moment, le cormoran du Malsaucy semble couvrir, on le voit peu. »**

En ce moment, si on y voit peu de cormorans, c'est que les oiseaux qui sont venus passer l'hiver chez nous sont repartis aux Pays-Bas, au Danemark et en Allemagne pour se reproduire. Ce sont des oiseaux migrateurs, et comme beaucoup d'autres espèces, les lieux d'hivernage sont différents des lieux de reproduction. Quant à la reproduction dans le Territoire de Belfort, les ornithologues équipés de jumelles et longues-vues n'en n'ont pas encore trouvé, malgré de nombreuses recherches. Les sites de nidification du Grand Cormoran les plus proches sont dans le Haut-Rhin et le Jura.

- **« Ils ont pris place après la création d'une chaussée au fond du Malsaucy, [...] destinée à garder de l'eau même pendant la vidange. »**

La création de la digue du Malsaucy a été mise en place en 2007 à l'époque par le Conseil général du Territoire de Belfort. Les ornithologues locaux ont constaté la présence des Grands Cormorans sur le site bien avant, dès 1992.

- **« Le cormoran est vorace : 500 grammes de poisson par jour par individu, « au moins ». »**

La ration quotidienne est plutôt autour de 350 gr (hors saison de reproduction), soit environ 16 % du poids de l'oiseau, comme chez la plupart des oiseaux piscivores.

- **« Il mange de tout, du gardon au brochet, en passant par l'anguille, qu'il avale par la tête. »**

Dans la publication [2] de Loïc Marion de 2004, sur 9 départements de l'ouest de la France, 367 contenus stomacaux de Grands Cormorans ont été analysés (représentant 3 426 proies) : seuls deux spécimens d'Anguille d'Europe ont été retrouvés, et dans un seul département, qui plus est un département côtier (Vendée). Le Brochet n'a été retrouvé que dans une vingtaine d'estomacs de cinq départements, soit dans environ 5,4 % des estomacs. Mais cela ne traduit pas la fréquence de prédation de cette espèce, car par rapport au nombre total de proies (3 426) le Brochet représente une faible proportion.

Dans une seconde publication [3] en 2009 sur des Grands Cormorans prélevés lors d'opérations de régulation menées dans 28 départements français de 2001 à 2007, porte sur les estomacs de 938 individus, représentant un total de 9 820 proies appartenant dont 9 784 poissons identifiés : 0,5 % de ces proies étaient des Brochets communs, 0,4 % des Anguilles d'Europe. 69,2 % des proies étaient essentiellement composées de poissons les moins exigeants de la famille des Cyprinidés (Gardon, Brème, Ablette) et de Perches communes. Le Gardon représente selon les sites 3,2 % à 60,9 % des proies et la Brème de 1,7 % à 39,4 %. Les autres espèces n'excèdent pas 5 % des proies.

Comme tout prédateur opportuniste, le Grand Cormoran va prélever les proies les plus abondantes et les plus accessibles (surtout si elles ont peu d'abris, comme c'est le cas dans certains étangs présentant peu ou pas de végétation aquatique), mais les études montrent bien que l'Anguille d'Europe et le Brochet demeurent largement minoritaires.

[2] Fonteneau, F., Le Gentil, J., Paillisson, J.-M., Carpentier, A. & Marion, L. (2004) Étude de la prédation des Grands Cormorans (*Phalacrocorax carbo*) hivernant dans l'Ouest de la France. Hivers 2000-2001 à 2002-2003., pp. 52. UMR 6553 EcoBio Université Rennes 1 - CNRS, 52 p. Rennes.



[3] Fonteneau, F., Paillisson, J.-M. & Marion, L. (2009) Relationships between bird morphology and prey selection in two sympatric Great Cormorant *Phalacrocorax carbo* subspecies during winter. *Ibis*, 151, 286-298.

- **« il faut réguler les populations et l'empêcher de prospérer ». Peine perdue. « On n'arrive pas à réduire les populations [...] ». »**

Rappelons que la LPO ne conteste pas et ne s'oppose pas aux quotas de prélèvement en eaux closes (et donc aux piscicultures), seulement ceux en eaux libres.

L'inefficacité des tirs dans la réduction des populations est avérée (voir les rapports de recensements nationaux, l'avis du Conseil national de la protection de la nature (CNP), le rapport INTERCAFE...). Et l'efficacité des tirs dans la réduction de la pression de prédation n'est toujours pas démontrée. Cet extrait va dans ce sens. Dès lors, pourquoi continuer à réguler la population et à tuer des individus ?

Rappelons que sur le plan juridique, il est obligatoire de rechercher des solutions alternatives aux tirs et que pour les piscicultures, comme pour les cours d'eau, des solutions existent et sont passées en revues dans le rapport INTERCAFE de 2012 : www.intercafeproject.net/pdf/Cormorant_Toolbox_web_version.pdf (en anglais). Or, la France s'est focalisée depuis plusieurs décennies sur le tir de destruction, sans réelle stratégie de protection de plans d'eau ou rivières spécifiques, et peu d'autres mesures ont donc été testées. Ce que regrette la LPO.

En vertu de l'Article 13 de 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, la LPO vous saurait gré de bien vouloir publier ce communiqué rectificatif suivant dans les 3 jours qui suivent sa réception.

En vous comptant sur votre diligence, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur de la publication, à nos salutations distinguées.

Contacts presse :

- Bernard Marconot, administrateur LPO Bourgogne-Franche-Comté et responsable du Groupe local Territoire de Belfort : bernard.marconot@gmail.com / 06 31 18 60 21

- Vincent Milaret, chargé de communication LPO Bourgogne-Franche-Comté : vincent.milaret@lpo.fr / 06 73 46 20 36

